



Conseil économique et social

Distr. générale
25 octobre 2010
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Neuvième session

New York, 24 janvier-4 février 2011

Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

Fonds d'affectation spéciale pour le Forum

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts

Note du Secrétariat

Résumé

La présente note fait le point au 22 octobre 2010 des activités du programme du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts financées par le Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum et le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique administré par le Bureau du développement des capacités du Département des affaires économiques et sociales. Les généreuses contributions des pays donateurs à ces deux fonds ont été fort appréciées. Sans elles, de nombreuses activités essentielles n'auraient pas pu être entreprises.

* E/CN.18/2011/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Services de conférence pour les réunions du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier	4
III. Frais de voyage des experts et des représentants de pays en développement ou de pays en transition	4
IV. Frais de voyage des membres du secrétariat du Forum	5
V. Appui au Bureau pour la préparation des sessions du Forum	5
VI. Personnel temporaire, y compris le personnel temporaire autre que pour les réunions	6
VII. Contributions aux fonds d'affectation spéciale	6
Annexe	
Contributions versées en 2010 au Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts et au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique administré par le Bureau du développement des capacités	7

I. Introduction

1. Au paragraphe 25 de son programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2015 (résolution 7/1, annexe), le Forum des Nations Unies sur les forêts a demandé aux gouvernements donateurs, aux institutions financières et aux autres organisations concernées de verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le Forum. Les autres pays en mesure de le faire et les autres parties intéressées ont aussi été priés de verser des contributions au Fonds. Dans un souci de transparence, le Forum a prié le secrétariat, au paragraphe 27 du programme de travail, de lui faire rapport à chaque session sur le fonctionnement du Fonds, en indiquant le montant, la source et l'emploi des contributions.

2. En 2010, le secrétariat du Forum a entrepris une série d'activités financées par le Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum et le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique administré par le Bureau du développement des capacités. Ces activités relevaient de la résolution sur la question des forêts dans un monde en évolution adoptée par le Forum à sa huitième session, de la résolution sur les moyens de mettre en œuvre une gestion durable des forêts qu'il a adoptée à la session extraordinaire de sa neuvième session, et de divers éléments du programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2015. Le Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum a également servi à compléter les crédits inscrits au budget ordinaire pour financer l'exécution du programme de travail pendant la première année de l'exercice biennal en cours [sous-programme 9 (Gestion durable des forêts) du programme 7 (Affaires économiques et sociales)].

3. Les généreuses contributions des pays donateurs au Fonds d'affectation spéciale, qui ont été fort appréciées, ont grandement facilité les travaux du secrétariat du Forum. Sans elles, il n'aurait pas été possible de faire face au volume d'activité. Plus précisément, elles ont servi à financer des dépenses associées aux activités menées par le secrétariat en 2010, notamment : a) les services de conférence pour la réunion que le Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier a tenue à Nairobi du 13 au 17 septembre 2010 et deux réunions de groupes d'experts moins nombreuses tenues à New York sur les thèmes « Les forêts au service des populations, des moyens de subsistance et de l'élimination de la pauvreté » (23 avril 2010) et « Mécanismes régionaux et financement forestier » (8 juin 2010); b) les déplacements effectués par des représentants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays en transition, pour se rendre aux réunions de groupes d'experts ou à la neuvième session du Forum; c) les déplacements du personnel qui a participé à des réunions et manifestations concernant les forêts; d) l'appui fourni au Bureau pour préparer les sessions du Forum, conformément à la décision 2007/278 du Conseil économique et social; e) les traitements du personnel temporaire du secrétariat. Le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique a principalement servi à financer le processus de facilitation mis en place par le Forum dans sa résolution sur les moyens de mise en œuvre.

4. Le montant de l'allocation du Fonds d'affectation spéciale pour 2010 s'est élevé à 1 725 736 dollars, y compris les dépenses d'appui au programme. À ce jour, les contributions totales au Fonds d'affectation spéciale en 2010 se sont élevées à 670 208 dollars, soit environ un tiers seulement des fonds nécessaires pour mener à bien le programme de travail de l'année.

5. En 2010, le Bureau du développement des capacités a financé des projets visant à la mise en place de capacités, notamment la composante 1 du processus de facilitation, qui a bénéficié d'une contribution de 624 750 dollars du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. En 2009, le Gouvernement suisse a versé 20 000 dollars pour couvrir les frais de voyage et d'autres dépenses encourues par le secrétariat au titre des services fournis pour l'atelier sur la gouvernance des forêts, la décentralisation et le programme REDD-plus en Amérique latine et dans les Caraïbes, une initiative parrainée par des pays à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui s'est tenu à Oaxaca (Mexique), du 31 août au 3 septembre 2010.

II. Services de conférence pour les réunions du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier

6. Conformément aux règles de l'Organisation, les réunions des groupes spéciaux d'experts n'ont pas automatiquement droit à des services d'interprétation, qui ne sont fournis qu'en fonction des disponibilités. Étant donné que ces services n'étaient pas disponibles pour les réunions du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier, le secrétariat a dû recourir au Fonds d'affectation spéciale pour financer les services nécessaires.

<i>Description</i>	<i>Lien avec l'élément de programme du budget-programme de 2010-2011</i>
Coût des services de conférence fournis à l'Office des Nations Unies à Nairobi (du 13 au 17 septembre 2010), y compris les salles de conférence, l'appui technique et l'interprétation dans toutes les langues officielles de l'ONU	Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, produit 9.79 a) i) a

III. Frais de voyage des experts et des représentants de pays en développement ou de pays en transition

7. Une aide au titre des frais de voyage a été fournie en vue de faciliter la participation des représentants de pays en développement ou de pays en transition à la réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier. À la date d'établissement de la présente note, 50 000 dollars seulement sont disponibles pour financer les frais de voyage des représentants de pays en développement ou de pays en transition devant participer à la neuvième session du Forum, alors que le montant nécessaire est de l'ordre de 400 000 dollars.

IV. Frais de voyage des membres du secrétariat du Forum

8. Les membres du personnel du secrétariat du Forum ont participé à nombre de manifestations ayant trait aux forêts et concernant, entre autres, le Conseil d'administration du Forum forestier africain; la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique; le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers; le comité directeur de l'initiative parrainée par des pays concernant la gouvernance des forêts, la décentralisation et le programme REDD-plus en Amérique latine et dans les Caraïbes; la quatrième réunion du Conseil d'orientation du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD); le projet relatif aux forêts d'Afrique centrale et aux institutions qui s'en occupent; une session du Programme de collaboration consacrée aux moyens d'améliorer la coopération et la cohérence entre les institutions du programme REDD-plus afin d'appuyer les actions engagées par les pays pour réaliser le programme; une réunion sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans le contexte d'économies fragiles; l'initiative des grands groupes à l'appui du Forum; une réunion-débat sur l'ampleur de l'appui nécessaire pour régénérer complètement les écosystèmes forestiers dégradés du Rwanda; une table ronde organisée dans le cadre du septième American Renewable Energy Day (Sommet américain sur les énergies renouvelables); le Congrès mondial de l'Union internationale des instituts de recherches forestières; une réunion du Partenariat de collaboration sur les forêts; un séminaire sur le thème « Élaboration d'un instrument juridique international efficace, en partant de l'expérience acquise depuis l'adoption des conventions de la CEE »; le colloque international sur les indicateurs de la gouvernance des forêts; la réunion annuelle du Groupe de conseillers européens en matière de forêts tropicales; le Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier; la vingtième session du Comité des forêts; une réunion avec les responsables régionaux de l'Agence allemande de coopération technique; la conférence annuelle de l'organisme Sustainable Forest Initiative; une réunion du comité directeur du Dialogue sur les forêts; la seizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; et la quarante-sixième session du Conseil international des bois tropicaux ainsi que les sessions associées de ses comités.

V. Appui au Bureau pour la préparation des sessions du Forum

9. Conformément à la décision 2007/278 du Conseil économique et social, une aide peut être accordée aux membres du Bureau du Forum venant de pays en développement ou de pays en transition afin qu'ils puissent participer au moins une fois par an aux réunions tenues par le Bureau à New York ou ailleurs, ce concours devant être financé au moyen des contributions extrabudgétaires versées à cette fin au Fonds d'affectation spéciale. Au moment de l'établissement du présent rapport, la contribution de 41 000 dollars versée par la Suisse en 2009 avait été entièrement utilisée.

VI. Personnel temporaire, y compris le personnel temporaire autre que pour les réunions

10. Des membres du personnel occupant des postes d'administrateur ou d'agent des services généraux ont été recrutés à titre temporaire à l'aide des ressources extrabudgétaires du Fonds d'affectation spéciale. Dans la catégorie des administrateurs, 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3 ont ainsi été engagés en tant que personnel temporaire, et 2 P-4, 2 P-3 et 1 P-2 en tant que personnel temporaire autre que pour les réunions. Dans la catégorie des services généraux, trois agents ont été engagés pour fournir des services d'appui.

VII. Contributions aux fonds d'affectation spéciale

11. Les contributions versées en 2010 au Fonds d'affectation spéciale pour le Forum et au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique administré par le Bureau du développement des capacités sont indiquées dans l'annexe au présent document.

Annexe

Contributions versées en 2010 au Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts et au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique administré par le Bureau du développement des capacités

(En dollars des États-Unis)

<i>Contributeur</i>	<i>2010-2011</i>	<i>Pourcentage du total</i>
États-Unis d'Amérique	500 000	38,6
Finlande	150 208	11,6
République de Corée	20 000	1,5
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (contribution gérée par le Bureau du développement des capacités)	624 750	48,2
Total	1 294 958	100,0

Notes :

¹ En 2010, le Gouvernement finlandais, qui a versé une contribution de 150 208 dollars, a également décidé de couvrir le coût d'un administrateur auxiliaire de programme pendant deux ans, à partir d'octobre 2010, ce qui représente une contribution d'environ 320 000 dollars.

² Au moment de l'établissement de la présente note, le Gouvernement autrichien s'était engagé à verser une contribution d'environ 75 000 dollars pour financer les dépenses relatives à l'Année internationale des forêts, aux voyages des représentants de pays en développement se rendant à la neuvième session du Forum et à ceux des membres du Bureau venant de pays en développement ou de pays en transition.

³ Le secrétariat du Forum a signé avec le Fonds pour l'environnement mondial un mémorandum d'accord portant sur une contribution de 1 million de dollars destinée à financer le processus de facilitation pendant la période 2010-2012.

⁴ Au moment de l'établissement de la présente note, le secrétariat du Forum comptait signer avec le Gouvernement allemand un mémorandum d'accord prévoyant le versement d'une contribution de 500 000 dollars pour 2010/11, destinée à financer le processus de facilitation et les dépenses associées à l'Année internationale des forêts, et une autre contribution, à confirmer, de l'ordre de 400 000 dollars pour la période 2011/12.

⁵ Au moment de l'établissement de la présente note, le Gouvernement norvégien avait indiqué qu'il verserait une contribution de l'ordre de 400 000 dollars pour financer les dépenses de l'Année internationale des forêts et les activités liées au processus de facilitation.

⁶ La contribution de la République de Corée a été encaissée à la fin de 2009.